

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DA 19 Approbation des modalités de lancement du marché relatif aux prestations de conseil et d'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés

Mme Camille MONTACIÉ et M. François DAGNAUD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire soumet à son approbation les modalités de lancement de la consultation relative au marché de prestations de conseil et d'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés, relevant de l'article 30 du code des marchés publics, pour une durée de 30 mois ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1^{er} août 2006 ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1^{ère} commission et M. François DAGNAUD, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement de la consultation relative aux prestations de conseil et d'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés (article 30 du code des marchés publics).

Article 2 : Sont approuvés l'acte d'engagement, le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières, et le Règlement de la Consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux prestations de conseil et d'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés, pour une durée de 30 mois.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sur les comptes natures 617, chapitre 011, rubriques 810, au titre des exercices 2012 à 2014, sous réserve de décision de financement.